

Projet CII/MAMAC
Conférence de presse du 4 septembre 2006

CII/MAMAC dans le canton du Valais

Contexte

Depuis quelques années, nous assistons à une complexification des problématiques de nos usagers. En fonction du problème le plus prégnant (santé, travail, aspect financier), ils s'adressent à une instance qui va examiner la demande et aboutir à une décision d'octroi ou de refus de prise en charge. Dans la négative la personne va s'adresser à une autre instance qui va examiner la demande à la lumière de la législation la régissant, et ainsi de suite jusqu'à l'impasse. Le temps passant, les ressources financières s'épuisent et la personne aboutit finalement à l'aide sociale, après un passage par le chômage, pour finalement parfois revenir à la case AI, après un premier refus. Entre temps, la situation se complexifie sur le plan de la santé. De plus, une longue période d'éloignement du marché du travail augmente l'inaptitude à une réinsertion sur le marché du travail.

Objectifs du projet

Le projet RTO (RunderTisch Oberwallis) touche des personnes menacées dans leur intégration professionnelle et sociale, avec des limitations sur le plan de la santé (d'ordre psychique et/ou physique), avec des capacités d'adaptation limitées, avec parfois un long passé de dépendance. L'objectif pour cette population-cible est de :

- Définir par une stratégie commune des institutions impliquées les mesures de réinsertion dans le marché du travail (stratégie, plan d'action, évaluation)
- Planifier et mettre en place d'autres formes d'intégration
- Développer une stratégie adaptée dans une perspective de prévention et de détection précoce

Organes responsables du projet

- Office cantonal AI
- Centre médico-social
- Office régional de placement
- Ligue valaisanne contre les toxicomanies
- Office d'orientation professionnelle
- Institutions psychiatriques

Éléments essentiels et état des travaux

- Dessiner une stratégie commune de réinsertion la plus précoce possible, par rapport aux besoins de la personne et de définir ensuite quelle est l'institution compétente pour le financement.
- Chaque institution est représentée par un collaborateur disposant d'une longue expérience de terrain et confronté quotidiennement à ces situations.
- Cette expérience a débuté en automne 2004. Une évaluation a été faite après une année de fonctionnement.

Expériences

- Points positifs : évaluation commune des situations, objectifs et stratégies communes, mise à jour régulière des informations entre intervenants, évitement du travail à double.
- Points à améliorer : réflexe de collaboration interinstitutionnelle à développer, reconnaissance des évaluations menées par les autres organismes, financement des mesures proposées, mise en place d'une évaluation de la capacité de travail et de réintégration du marché du travail.

En guise de conclusion, en l'état d'avancement du projet et compte tenu de l'évaluation de celui-ci, pour aboutir, l'expérience doit être poursuivie en étant intégrée au projet CII/MAMAC.

Renseignements:

Tél. 027 324 96 70, Marie-France Fournier, coordinatrice Réadaption, Office AI du canton du Valais